Image not found or type unknown

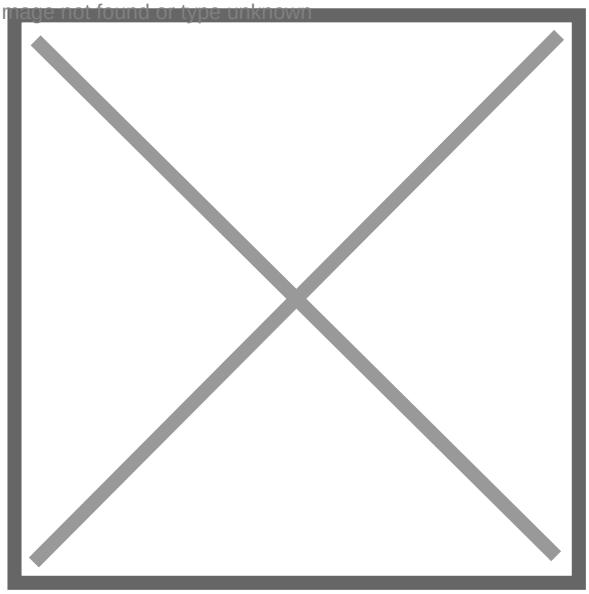

Dégât occasionné par le locataire

Par **edchched**, le **02/06/2012** à **19:48**

Bonjour,
notre locataire a cassé la porte de garage involontairement mais il refuse de prendre en charge soit par son assurance soit par lui-même
l'état des lieux de la maison + garage a été fait normalement et ne mentionne pas de porte cassée
notre assurance refuse de prendre en charge ni même de s'occuper du recours contre le locataire qui est assuré
l'expert est passé mais a simplement rappelé ses obligations à notre locataire sans chiffrer le préjudice ni conseiller sur la réparation ou le remplacement
Que pouvons-nous faire ?

Par **cocotte1003**, le **03/06/2012** à **03:12**

Bonjour, si vous parlez de l'état des lieux d'entrée ou rien n'est annot pour la porte du garage c'est que cette derniere est en bon état. A son départ lors de l'état des lieux du sortie, vous noterez bien les dégats sur la porte et en retiendrez le montant sur le dépot de garantie, en justifiant ce montant par un devis ou une facture. Si le montant du dépot de garantie ne suffit pas, vous enverrez une LRAR au locataire pour qu'il aie le solde et sans réponse positive de sa part, vous saisisirez le juge de proximité, cordialement

Par **edchched**, le **03/06/2012** à **10:31**

Merci beaucoup cocotte 1003

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés